



Commune de
La Croix-en-Touraine

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 037-213700917-20250328-2025_23-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N° 2025-23

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 18

Absents : 5

Exclus : 0

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Michèle GASNIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames AVENET Joëlle, BARBOUX Sylvie, BUREAU Chantal, DEL RIO Carine, FREMONT-HUET Murielle, GASNIER Michèle, WARNET Sylvie. Messieurs CHANTREL Denis, LECLERC Jean-Philippe, MAURICE Jean-Claude, MILLE Philippe, MULOT Michel, PERRAY Jonathan.

Étaient excusés : Madame HUET Anaïs ayant donné pouvoir à Monsieur CHANTREL Denis, Monsieur THEBAULT Guillaume ayant donné pouvoir à Monsieur MULOT Michel, Monsieur BOIVIN Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Madame AVENET Joëlle, Monsieur CHAPLOT Christophe ayant donné pouvoir à Madame DEL RIO Carine, Madame PILLU Brigitte ayant donné pouvoir à Madame GASNIER Michèle.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MULOT.

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer au terme de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certifié exécutoire par le Maire
après dépôt en Préfecture de
Tours le :

Michèle GASNIER

Tarifs du Centre Lorin de La Croix

Rapport :

Madame Sylvie BARBOUX rappelle les tarifs du Centre Lorin de La Croix applicables depuis le 1^{er} janvier 2025 et demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2026.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de l'adjointe déléguée à la gestion des salles municipales,

Considérant les tarifs proposés,

Après avoir délibéré :

DÉCIDE

Article premier : de fixer les tarifs du Centre Lorin de la Croix à partir du 1^{er} janvier 2026 selon les tarifs suivants :

Locations tous publics et aux agents communaux :



Commune de
La Croix-en-Touraine

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 31/03/2025

ID : 037-213700917-20250328-2025_23-DE



Salle à réserver	COMMUNE ET AGENTS COMMUNAUX		HORS COMMUNE	
	Tarif week-end	Tarif /jour semaine	Tarif week-end	Tarif /jour semaine
MOZART	649,00 €	423,00 €	1 309,00 €	845,00 €
BALZAC	237,00 €	155,00 €	474,00 €	309,00 €
VIGNY	165,00 €	114,00 €	299,00 €	227,00 €
OFFICE	165,00 €	93,00 €	217,00 €	186,00 €
FORFAIT	1 133,00 €	711,00 €	2 266,00 €	1 422,00 €

Associations :

Salle à réserver	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Tarif week-end	Tarif /jour semaine	Tarif week-end	Tarif /jour semaine
MOZART	325,00 €	212,00 €	649,00 €	423,00 €
BALZAC	119,00 €	78,00 €	237,00 €	155,00 €
VIGNY	83,00 €	57,00 €	165,00 €	114,00 €
OFFICE	83,00 €	57,00 €	165,00 €	93,00 €
FORFAIT	567,00 €	356,00 €	1 133,00 €	711,00 €

- **Caution :** Une caution d'un montant de 1 500€ sera demandée à l'état des lieux d'entrée (par chèque à l'ordre du Trésor Public). Elle sera restituée à l'état des lieux de sortie s'il n'y a pas eu de dégradations constatées.
- **Forfait ménage :**

Salle	Tarif forfait ménage
MOZART	250,00€
BALZAC	100,00€
VIGNY	100,00€
OFFICE	150,00€
CENTRE LORIN DE LA CROIX	500,00€

Ce forfait est appliqué s'il est constaté que le ménage n'a pas été fait correctement et sera ajouté à la facture de location.

Article deuxième : Des arrhes d'un montant de 20% seront à payer à la confirmation de la réservation de la salle.

Article troisième : Le bar seul peut être loué au tarif de 80€ à condition qu'aucune des autres salles du Centre Lorin de la Croix ne soit louée.

Article quatrième : d'imputer ces tarifs au chapitre 75 imputation ligne 752 et de demander à Madame le Maire et au SGC de Loches d'appliquer ces dispositions.

Résultats de vote en nombre de voix :
Pour : 17
Contre :
Abstention : 1
N'ont pas pris part au vote :

**Le Maire
Michèle GASNIER**